



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

SAS RANNOU EXPERTISES

Géomètres-Experts

15, avenue de Norvège
91140 VILLEBON SUR YVETTE
Tél. : 07 72 24 66 89
Courriel : contact@rannou-expertises.fr
www.rannou-expertises.fr

Affichage réglementaire au titre de l'article R. 424-15 du code de l'urbanisme

Nom du bénéficiaire ou raison sociale : M Thibault THOMAS

Déposé(e) en Mairie en date du : 29/04/2019

Consultable en Mairie de : CESSAY

Adresse de la Mairie : 2, place du Général Leclerc

Nature du projet : Petitement (2 An à bâtir)

Superficie du terrain : 916 m²

Surface de plancher : m²

Surface du(des) bâtiment(s) à démolir : 112 m²

Nombre de lot(s) : 2

☒ **Déclaration préalable**

☐ **Permis d'aménager**

☐ **Permis modificatif**

N° DP 091431 191005A

DÉCISION

en date du : 27/05/2019

Date d'affichage en Mairie :

DÉCLARATION PRÉALABLE

Non opposition ☒ **expresse**
☐ **tacite**

PERMIS D'AMÉNAGER

Autorisation ☐ **expresse**
☐ **tacite**

Architecte ayant participé au projet :

Numéro :

Droit de recours :

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (Article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (Article R. 600-1 du code de l'urbanisme).



20190606 09h06

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

SAS RANNOU EXPERTISES
Géomètres-Experts
15, avenue de Norvège
91140 VILLEBON SUR YVETTE
Tél. : 07 72 24 66 89
Courriel : contact@rannou-expertises.fr
www.rannou-expertises.fr

Affichage réglementaire au titre de l'article R. 424-15 du code de l'urbanisme

Nom du bénéficiaire ou raison sociale : M. THIBOUT THOMAS

☒ Déclaration préalable
☐ Permis d'aménager
☐ Permis modificatif

N° d'affichage : N° 054134 494 0054

Déposé(e) en Mairie en date du : 29/04/2019
Consultable en Mairie de : 054134
Adresse de la Mairie : 2 place du Général Leclerc
Nature du projet : habitat (1 bh à bâtir)
Superficie du terrain : 316 m²
Surface de plancher : 1 m²
Surface du(des) bâtiment(s) à démolir : 140 m²
Nombre de lot(s) : 2

DÉCISION
en date du : 17/04/2019
Date d'affichage en Mairie : 17/04/2019

DÉCLARATION PRÉALABLE
Non opposition ☒ expresse
☐ tacite

PERMIS D'AMÉNAGER
Autorisation ☐ expresse
☐ tacite

Architecte ayant participé au projet :
Numéro : 1

Droit de recours :

Le géomètre-expert certifie que les données recueillies sont exactes et complètes. Il garantit, pour l'ensemble des données recueillies, la validité de l'affichage au titre de l'article R. 424-15 du code de l'urbanisme. Tout manquement constaté par les autorités compétentes doit être signalé au géomètre-expert dans un délai de 15 jours à compter de la date de l'affichage. Le géomètre-expert est tenu de fournir, dans un délai de 15 jours à compter de la date de l'affichage, une copie de l'affichage au géomètre-expert. Le géomètre-expert est tenu de fournir, dans un délai de 15 jours à compter de la date de l'affichage, une copie de l'affichage au géomètre-expert.

20190606 19h26

91
Le Parisien
D-DAY COMME ON SE
RETROUVE

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

SAS RANNOU EXPERTISE
Géomètres-Experts
15, avenue de Norvège
91140 VILLEBON SUR YVETTE
Tél. : 07 72 24 66 89
Courriel : contact@rannou-expertises.fr
www.rannou-expertises.fr

Affichage réglementaire au titre de l'article R. 424-15 du code de l'urbanisme

Nom du bénéficiaire ou raison sociale : M. THIBAUT THOMAS

☒ Déclaration préalable
☐ Permis d'aménager
☐ Permis modificatif

Déposé(e) en Mairie en date du : 29/04/2019
Consultable en Mairie de : Orsay
Adresse de la Mairie : 2 place du Général Leclerc
Nature du projet : Retraitement (2 lots à bâtir)
Superficie du terrain : 916 m²
Surface de plancher : m²
Surface du(des) bâtiment(s) à démolir : 110 m²
Nombre de lot(s) : 2

N° D.P. 091434 1910051

DÉCISION
en date du : 27/05/2019
Date d'affichage en Mairie :

DÉCLARATION PRÉALABLE
Non opposition ☒ expresse
☐ tacite

PERMIS D'AMÉNAGER
Autorisation ☐ expresse
☐ tacite

Architecte ayant participé au projet :
Numéro :

Droit de recours :
Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit être déposé au premier jour d'après l'adoption de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision, sous peine d'irrecevabilité. Les motifs de cette notification doivent être adressés par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (Article R. 600-1 du code de l'urbanisme).



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

SAS RANNOU EXPERTISES

Géomètres-Experts

15, avenue de Norvège
91140 VILLEBON SUR YVETTE
Tél. : 07 72 24 66 89
Courriel : contact@rannou-expertises.fr
www.rannou-expertises.fr

Affichage réglementaire au titre de l'article R. 424-15 du code de l'urbanisme

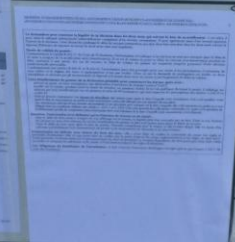
Nom du bénéficiaire ou raison sociale : M. Thibault THOMAS

- ☒ Déclaration préalable
☐ Permis d'aménager
☐ Permis modificatif

N° DP 091431 491 0051

Déposé(e) en Mairie en date du : 29/04/2019
Consultable en Mairie de : ORSAY
Adresse de la Mairie : 2 place du Général Leclerc
Nature du projet : Potissement (2 ans à bâtir)
Superficie du terrain : 916 m²
Surface de plancher : m²
Surface du(des) bâtiment(s) à démolir : 110 m²
Nombre de lot(s) : 2

Affichage



DÉCISION
en date du : 27/05/2019
Date d'affichage en Mairie : /

DÉCLARATION PRÉALABLE
Non opposition ☒ expresse
☐ tacite

PERMIS D'AMÉNAGER
Autorisation ☐ expresse
☐ tacite

Architecte ayant participé au projet :

Numéro : /

PARAY-VIEILLE-POSTE

La nouvelle maire s'appelle Nathalie Lallier

N° 23252 - JEUDI 6 JUIN 2019

1,50 €

Le Parisien

POL

Pécess
les Rép
va

20190620 19h09

SAS RANNOU EXPERTISES
Géomètres-Experts
15, avenue de Norvège
91140 VILLEBON SUR YVETTE
Tél. : 07 72 24 66 89
Courriel : contact@rannou-expertises.fr
www.rannou-expertises.fr

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Affichage réglementaire au titre de l'article R. 424-15 du code de l'urbanisme

Nom du bénéficiaire ou raison sociale : M. Thibault THOMAS

☒ Déclaration préalable
☐ Permis d'aménager
☐ Permis modificatif

N° DP 081431 191 0051

Déposé(e) en Mairie en date du : 29/04/2019
Consultable en Mairie de : CESSAY
Adresse de la Mairie : 2 place du Général Leclerc
Nature du projet : lotissement (2 lots à bâtir)
Superficie du terrain : 916 m²
Surface de plancher : 1100 m²
Surface du(des) bâtiment(s) à démolir : 110 m²
Nombre de lot(s) : 2

DÉCISION
en date du : 27/05/2019
Date d'affichage en Mairie : 27/05/2019

DÉCLARATION PRÉALABLE
Non opposition ☒ expresse
☐ tacite

PERMIS D'AMÉNAGER
Autorisation ☐ expresse
☐ tacite

Architecte ayant participé au projet :
Numéro : 1

BRUNOY - YERRES
Les naufragés du RER D témoignent

N° 23264 - JEUDI 20 JUIN 2019

Le Parisien

20190628 17h28

SAS RANNOU EXPERTIS
Géomètres-Experts
15, avenue de Norvège
91140 VILLEBON SUR YVETTE
Tél. : 07 72 24 66 89
Courriel : contact@rannou-expertises.fr
www.rannou-expertises.fr

OMÈTRE-EXPERT
SEILLER VALORISER GARANTIR

Affichage réglementaire au titre de l'article R. 424-15 du code de l'urbanisme

Nom du bénéficiaire ou raison sociale : M Thibault THOMAS

☒ Déclaration préalable
☐ Permis d'aménager
☐ Permis modificatif

Déposé(e) en Mairie en date du : 29/04/2019
Consultable en Mairie de : ORSAY
Adresse de la Mairie : 2 place du Général Leclerc
Nature du projet : Ratissage (2 ans à venir)
Superficie du terrain : 916 m²
Surface de plancher : m²
Surface du(des) bâtiment(s) à démolir : 110 m²
Nombre de lot(s) : 2

N° DP : 05A134 49A 005A

DÉCISION
en date du : 27/05/2019
Date d'affichage en Mairie :

DÉCLARATION PRÉALABLE
Non opposition ☒ expresse
☐ tacite

PERMIS D'AMÉNAGER
Autorisation ☐ expresse
☐ tacite

Architecte ayant participé au projet :
Numéro :

Le Parisien
La plaie des bouches à incendie vandalisées
Vendredi 28 Juin 2019
N° 23271